

371309-2026 - Gara

Francia – Servizi architettonici, di costruzione, ingegneria e ispezione – Concours international d'architecture pour le projet Picasso 2030 : Création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé.

OJ S 103/2026 01/06/2026

Bando di gara o di concessione – regime ordinario

Servizi

1. Committente

1.1. Committente

Nome ufficiale: OPPIC

E-mail: departement.marches@oppic.fr

Forma giuridica del committente: Organismo di diritto pubblico

Attività dell'amministrazione aggiudicatrice: Servizi ricreativi, cultura e religione

2. Procedura

2.1. Procedura

Titolo: Concours international d'architecture pour le projet Picasso 2030 : Création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé.

Descrizione: Le présent concours a pour objet de déterminer le choix du maître d'œuvre qui sera chargé de la conception et du suivi de la réalisation des travaux de création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, ainsi que du réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé. Le musée national Picasso-Paris abrite une collection unique d'œuvres de Picasso avec plus de 5 000 pièces allant de la période bleue aux peintures tardives, de ses archives et sa collection personnelle. En septembre 2025, à l'occasion de la célébration de ses 40 ans, le Musée National Picasso annonçait son engagement dans l'ambitieux projet PICASSO 2030, une opération de consolidation de son offre à horizon 2030 visant à ancrer le musée davantage dans son quartier à travers la construction d'un nouvel espace d'exposition temporaire répondant autant aux besoins de fonctionnalité qu'à la renommée de l'institution et la mise en œuvre d'un jardin de sculptures. Les espaces du musée situés dans l'hôtel Salé (hôtel particulier du XVIIIème siècle, classé Monument Historique partiellement) sont prestigieux. Le projet PICASSO 2030, vise à imaginer un réaménagement général pour rendre plus fonctionnels les espaces du musée, pour les publics comme pour les agents. Le projet vise le réaménagement des 2000 m² de surfaces situées en rez-de-chaussée et sous-sol de l'Hôtel Salé, la création, en extension, de nouvelles surfaces dédiées aux expositions temporaires de près de 800m², la création d'un pôle logistique et de conservation de l'ordre de 580 m² et de 300 m² de nouveaux espaces pour le personnel. La réunification du square Léonor Fini et du jardin actuel du musée constitue un enjeu majeur du projet PICASSO 2030, qui vise un nouvel aménagement du jardin, embelli, attractif et écoresponsable, ouvert sur la ville et accessible à tous les publics, et accueillant un ensemble de sculptures de Picasso et qui s'étendra sur près de 2400 m². Le projet sera développé sous environnement BIM. La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 18M€ en Euros HT, valeur mars 2026 . Cette somme inclut tous les travaux nécessaires à la réalisation du projet, hors taux de

tolérance, et inclut tous les travaux et aménagements extérieurs nécessaire à la réalisation du projet ainsi que le mobilier (intérieur et extérieur).

Identificativo della procedura: 5f5d5450-6c27-4fab-a4a4-08a875c027ad

Identificativo interno: J-265

Tipo di procedura: Ristretta

La procedura è accelerata: no

Caratteristiche principali della procedura: La procédure est un concours restreint de maîtrise d'œuvre sur Esquisse lancé en vue de la conclusion d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Il comporte une phase CANDIDATURE et une phase OFFRE. Les candidats doivent présenter un dossier de candidature. Seuls les candidats admis à concourir pourront présenter une offre. A ce stade, le DCE est donc communiqué à titre indicatif. La première phase (CANDIDATURE) consiste en la remise d'un dossier de candidature, dont l'analyse permet de vérifier que les conditions de participation définies dans le règlement de concours (RC) sont satisfaites. Le jury analyse les candidatures et formule un avis motivé sur celles-ci. Au vu de cet avis et du classement opéré par le jury sur la base des critères de sélection des candidatures définis dans le RC, le pouvoir adjudicateur retient ensuite 5 candidats admis à concourir et donc à participer à la phase OFFRE. La deuxième phase (OFFRE) consiste en la remise anonyme, par les candidats admis à y participer, d'un dossier d'offre dont le niveau de conception correspond à une Esquisse. Le jury examine les offres présentées sur la base des critères d'évaluation définis au point 8.1 du RC, puis établit un classement des projets. Le jury pourra, le cas échéant, proposer au pouvoir adjudicateur l'organisation d'un second tour afin de demander des prestations complémentaires aux participants. Le maître d'ouvrage choisit le ou les lauréat(s) du concours au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury. Un marché sera ensuite conclu par le maître d'ouvrage délégué avec le ou l'un des lauréats du concours.

2.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 71000000 Servizi architettonici, di costruzione, ingegneria e ispezione

2.1.2. Luogo di esecuzione

Indirizzo postale: Musée national Picasso

Località: Paris

Codice postale: 75003

Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)

Paese: Francia

Informazioni supplementari: 5 Rue de Thorigny

2.1.4. Informazioni generali

Informazioni supplementari: Concours

Base giuridica:

Direttiva 2014/24/UE

2.1.6. Motivi di esclusione

Fonti dei motivi di esclusione: Documento di gara

5. Lotto

5.1. Lotto: LOT-0001

Titolo: Concours international d'architecture Picasso 2030 : Création d'une nouvelle aile pour les expositions temporaires et d'un jardin de sculptures, réaménagement partiel des espaces d'accueil de l'Hôtel Salé

Descrizione: La mission confiée au maître d'œuvre du projet Picasso 2030, objet du présent concours, sera composée d'une mission de base (ESQ, APS, APD, PRO, AMT, VISA, DET, AOR) est définie par les articles R. 24314 et suivants du code de la commande publique. La mission sera étendue aux missions complémentaires suivantes : MC1 : Mission diagnostic d'analyse complémentaire de l'existant au regard du projet du Titulaire (campagne de diagnostics complémentaires) ; MC2 : Mission d'Ordonnancement, du Pilotage et de la Coordination des travaux (OPC), encadrée par la loi MOP de juillet 1985; MC3 : Mission de coordination SSI, définie dans la norme NF S 61-931; MC4 : Mission synthèse technique et architecturale. Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de confier ultérieurement au maître d'œuvre un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires au sens de l'article R.21227 du Code de la Commande Publique. Par ailleurs, il est précisé qu'au delà de l'objectif général de concevoir et de réaliser le projet de manière écoresponsable et durable, le Musée national Picasso souhaite intégrer les enjeux de développement durable au projet Picasso 2030. À ce titre, il est envisagé d'inscrire le projet dans la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF). La mission d'accompagnateur BDF sera confiée à un AMO. La durée complète de la mission du maître d'œuvre est estimée à environ 75 mois dans l'hypothèse de l'organisation de la commission exploitation BDF 24 mois après la réception des travaux de la dernière phase. Date prévisionnelle de commencement d'exécution de la mission de maîtrise d'œuvre : 2ème trimestre 2027.

Identificativo interno: J-265

5.1.1. Finalità

Natura dell'appalto: Servizi

Classificazione principale (cpv): 71000000 Servizi architettonici, di costruzione, ingegneria e ispezione

5.1.2. Luogo di esecuzione

Indirizzo postale: Musée national Picasso

Località: Paris

Codice postale: 75003

Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)

Paese: Francia

Informazioni supplementari: 3 rue de Thorigny

5.1.3. Durata stimata

Data di inizio: 01/04/2027

Durata: 75 Mesi

5.1.6. Informazioni generali

Partecipazione riservata:

La partecipazione non è riservata.

Progetto di appalto non finanziato con fondi UE

L'appalto è soggetto all'accordo sugli appalti pubblici (AAP): no

Informazioni supplementari: I Précisions sur les critères de sélection (Phase Candidature) : la liste des 5 candidats admis à concourir sera établie sur la base des critères de sélection suivants : Les capacités techniques et professionnelles des candidats, au regard notamment de la qualité des références fournies, de la cohérence et de la complémentarité de l'équipe ; Les capacités économiques et financières des candidats. Ces deux critères seront appréciés

d'après l'ensemble des éléments fournis dans le dossier de candidature, au regard de la nature et des enjeux du projet.

II Informations relatives à la profession : Aptitude à exercer la profession d'architecte : En application de l'article 3 de la loi n°772 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, la participation est réservée aux candidats qui présentent, soit à titre individuel, soit à travers le mandataire du groupement, un architecte ou une société d'architecture répondant aux conditions définies par l'article 2, l'article 10-1, l'article 11 et l'article 12 de la loi du 3 janvier 1977 précitée.

III Compétences exigées : Le candidat (individuel ou en groupement) devra impérativement réunir les compétences et capacités techniques et professionnelles adaptées suivantes : architecture, architecture du patrimoine, paysage, design / architecture d'intérieur, bureaux d'études TCE avec compétence confirmée sur les lots CVC/thermique, OPC, BIM, bureau d'études environnemental et économie de la construction. Étant précisé qu'en cas de groupement, il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises et que l'un des membres peut réunir plusieurs compétences. Ces compétences seront justifiées soit par des qualifications, soit par la présentation de références adaptées.

IV Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement conjoint ou solidaire. Dans le cas où les candidats se présenteraient sous la forme d'un groupement conjoint, le pouvoir adjudicateur exigera, pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre, que le mandataire du groupement soit solidaire. Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement. En cas de groupement, l'architecte devra impérativement être le mandataire. Les autres opérateurs (les BET et autres spécialistes) peuvent soumissionner dans un ou plusieurs groupements.

V Les candidats devront fournir un dossier comportant l'ensemble des justifications demandées et/ou tous documents visés à l'article 5.3 du règlement de concours.

[Dossier administratif] : une lettre de candidature (Formulaire DC1 ou équivalent) - valant désignation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement ; une déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (Formulaire DC2 ou équivalent) précisant notamment le chiffre d'affaires des trois derniers exercices (rubrique F1), ainsi que les effectifs pour chacune des trois dernières années (éléments à compléter dans le cadre de réponse de l'annexe n°2 du RC) ; le tableau, fourni en annexe n°3 du RC, détaillant les membres du groupement et leurs compétences, dûment complété ; en cas de sous-traitance, une déclaration de sous-traitance (Formulaire DC4 ou équivalent – engagement écrit, précis et signé) ; les pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat ; une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre pas dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique ; en cas de remise du formulaire DC2, l'engagement du candidat matérialisé dans la rubrique C3 vaut déclaration sur l'honneur ; en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ; l'architecte (le mandataire en cas de groupement) devra fournir (rubrique E du DC2 Aptitude à exercer l'activité professionnelle concernée par le contrat) une attestation d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes, ou tout autre document permettant de garantir la capacité à exercer la profession d'Architecte dans les conditions de l'opération ; les certificats de qualifications professionnelles établis par des organismes indépendants ou tout moyen de preuve équivalent permettant au candidat de justifier qu'il dispose des capacités techniques et professionnelles exigées à l'article 3.2. « Compétences exigées ».

[Dossier technique] : Les candidats doivent présenter la composition de leur équipe (groupement, le cas échéant) et références de chacun de ses membres via les cadres de réponse type (annexe 2 du RC). Sur la planche 1 (1 page en format A3 couleur portrait maximum) les candidats doivent présenter les compétences, les moyens (chiffre d'affaires, effectifs) de chaque membres de l'équipe (ou du groupement, le cas échéant), ainsi que les références de manière synthétique selon les modalités suivantes : - une sélection de 5 références maximum, réalisées ou en cours, pour les architectes - une sélection de 5 références maximum, réalisées ou en cours, pour les

paysagistes et - une sélection de 3 références, réalisées ou en cours, pour chacun des autres membres de l'équipe (du groupement) (y compris, sous-traitants). Pour l'architecte mandataire et les co-traitants, une référence d'importance ou de complexité similaire au regard de l'ampleur de l'opération envisagée (institution culturelle, musée etc.), une référence d'une intervention contemporaine dans un site patrimonial, une référence portant sur un projet dont le montant travaux est supérieur à 10 millions d'euros HT ou similaires seraient appréciées. Les références communes à tous les acteurs membres du groupement (co-traitants et/ou sous-traitants) sont à privilégier. Sur la planche 2, le candidat reprend les références présentées dans la planche 1 en les illustrant de manière libre. Les cadres type pourront être téléchargés depuis la plateforme PLACE (<https://www.marchespublics.gouv.fr>). S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui sont exigés du candidat par le pouvoir adjudicateur. Si les documents fournis ne sont pas rédigés en français, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français. Le candidat peut présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type (en lieu et place des documents ci-dessus). Le DUME électronique peut être rempli sur le lien suivant : <https://dume.choruspro.gouv.fr/>. Le DUME doit être rédigé en français.

VI Conditions de remise des candidatures et demande de renseignements complémentaires : Les candidatures seront obligatoirement remises par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur <https://www.marchespublics.gouv.fr>. Une assistance en ligne y est accessible. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées dans le présent avis ne seront pas retenus. Les modalités de demandes de renseignements complémentaires sont définies au règlement de concours.

VII Une demi-journée de présentation de l'opération avec visite de site destinée à sensibiliser les candidats admis à concourir aux objectifs du projet sera organisée. La participation à cette demi-journée de présentation de l'opération (incluant la visite de site) est obligatoire.

VIII Précisions sur la composition du jury : Conformément à l'article R. 2162-22 du code de la commande publique, le jury est composé de personnes indépendantes des participants au concours. Au regard de la qualification professionnelle particulière exigée des candidats dans le RC, un tiers des membres du jury possèdera cette qualification ou une qualification équivalente. Le jury siège valablement dès lors que la moitié de ses membres plus un, sont présents. L'avis du jury est adopté à la majorité simple des membres à voix délibérative présents. En cas d'absence de majorité, le président a voix prépondérante.

IX Précisions sur les critères d'évaluation (Phase OFFRE) : Concernant les critères permettant d'évaluer les offres transmises par les soumissionnaires, il sera tenu compte des critères d'attribution énoncés au présent avis par ordre de priorité.

X Précisions sur la date limite de réception des demandes de participation : il s'agit de la date et heure limites de remise des candidatures (Heure de Paris). Cf. RC pour le calendrier prévisionnel de la procédure.

XI Prime : Sous réserve de l'avis du jury, une prime de 110 000 € HT sera versée à chacun des 5 candidats ayant remis des prestations conformes au RC. Dans le cas de l'organisation d'un deuxième tour, une indemnité complémentaire pourra être versée. Son montant sera déterminé au regard des prestations attendues.

XII Les plis devront être dématérialisés et remis dans les conditions définies au RC. La remise d'une copie de sauvegarde est possible conformément au RC.

5.1.9. Criteri di selezione

Fonti dei criteri di selezione: Documento di gara

Informazioni sulla seconda fase di una procedura in due fasi:

Numero minimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 5

Numero massimo di candidati da invitare alla seconda fase della procedura: 5
La procedura si svolge in diverse fasi. In ogni fase possono essere eliminati alcuni partecipanti

5.1.10. Criteri di aggiudicazione

Descrizione del metodo da utilizzare se la ponderazione non può essere espressa da criteri: 1/ Qualité et pertinence du projet architectural, paysager, fonctionnel, technique et environnemental en réponse aux programmes et aux contraintes opérationnelles, 2/ Qualité et pertinence de l'insertion patrimoniale dans le site, 3/ Economie globale du projet.

5.1.11. Documenti di gara

Indirizzo dei documenti di gara: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

5.1.12. Condizioni di appalto

Condizioni della procedura:

Data stimata dell'invio degli inviti a presentare le offerte: 10/09/2026

Modalità di presentazione:

Presentazione elettronica delle offerte: Obbligatoria

Indirizzo per la presentazione: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lingue in cui possono essere presentate le offerte o le domande di partecipazione: francese

Catalogo elettronico: Non consentita

Varianti: Non consentita

Gli offerenti possono presentare più di un'offerta: Non consentita

Termine per il ricevimento delle domande di partecipazione: 06/07/2026 12:00:00 (UTC+01:00) ora dell'Europa centrale, ora legale dell'Europa occidentale

Condizioni contrattuali:

L'esecuzione dell'appalto deve avvenire nel contesto di programmi di lavoro protetti: No

Fatturazione elettronica: Non consentita

Si farà ricorso all'ordinazione elettronica: no

Sarà utilizzato il pagamento elettronico: no

5.1.15. Tecniche

Accordo quadro:

Nessun accordo quadro

Informazioni sul sistema dinamico di acquisizione:

Nessun sistema dinamico di acquisizione

5.1.16. Ulteriori informazioni, mediazione e ricorsi

Organizzazione competente per i ricorsi: Tribunal administratif de Paris

Informazioni sui termini per il riesame: Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Référé précontractuel : avant la conclusion du marché (articles L5511 à 12 et R5511 à 6 du code de justice administrative) ; Référé contractuel (articles L55113 à 23 et R5517 à 10 du code de justice administrative) ; Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché ; Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R4211 et R4213 du Code de justice administrative).

8. Organizzazioni

8.1. ORG-0001

Nome ufficiale: OPPIC

Numero di registrazione: 18009208200023

Indirizzo postale: 30 rue du Château des Rentiers

Località: Paris
Codice postale: 75013
Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)
Paese: Francia
Referente: Direction juridique
E-mail: departement.marches@oppic.fr
Telefono: 0144977800
Profilo del committente: <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Ruoli di questa organizzazione:

Committente

8.1. ORG-0002

Nome ufficiale: Tribunal administratif de Paris
Numero di registrazione: 17750005500013
Indirizzo postale: 7 rue de Jouy
Località: Paris
Codice postale: 75181
Suddivisione del paese (NUTS): Paris (FR101)
Paese: Francia
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telefono: 0144594400

Ruoli di questa organizzazione:

Organizzazione competente per i ricorsi

Informazioni sull'avviso

Identificativo/versione dell'avviso: e8e58817-6c05-44e0-8749-cbbeb6198edb - 01
Tipo di formulario: Gara
Tipo di avviso: Bando di gara o di concessione – regime ordinario
Sottotipo di avviso: 16
Data di trasmissione dell'avviso: 29/05/2026 11:01:33 (UTC+02:00) ora dell'Europa orientale, ora legale dell'Europa centrale
Lingue in cui il presente avviso è ufficialmente disponibile: francese
Numero di pubblicazione dell'avviso: 371309-2026
Numero dell'edizione della GU S: 103/2026
Data di pubblicazione: 01/06/2026